

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 643/S.T.A.

OBJET:

Chauffeur FATAKE.

Astrida, le 21 mars 1951.



Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le chauffeur FATAKE est parti ce matin sans charger les caisses qu'on lui avait ordonné de transporter à Usumbura.

Ce chauffeur est d'une mauvaise volonté flagrante. Il est arrivé le 20 mars 1951 à midi venant de Rwasenkoko et a dit qu'il ne continuait pas sa route le même jour.

Comme il me semblait être sous l'effet de la boisson quand il s'est présenté dans mon bureau à 14 heures, je n'ai pas insisté.

Je vous signale que nous avons souvent des difficultés avec les chauffeurs S.T.A. de passage, principalement avec les civils, qui n'en font qu'à leur tête.

L'Administrateur Chef de Territoire,
p.o. Le Commissaire de Police, Ch. LEES,

A Monsieur le Commandant Gestionnaire S.T.A.

à

U S U M B U R A .